PRÉFET
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination des politiques interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de communes des Villes Sœurs

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **20 juin 2025**, il sera procédé, **du 15 juillet à 14 heures au 22 août à 17 heures 2025**, soit pendant 39 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV) sur les communes de Mers-les-Bains et du Tréport, ainsi que l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) à Mers-les-Bains. Ces projets sont présentés par la communauté de communes des Villes Sœurs.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans les communes de Mers-les-Bains et du Tréport, sur les lieux d'implantation des projets, ainsi que sur les pages internet suivantes :

- Le site internet de la préfecture de la Somme : https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/Enquetes-publiques-Patrimoine

- Le site internet de la communauté de communes des Villes Soeurs : https://www.villes-soeurs.fr/vie-quotidienne/urbanisme

Pendant la période d'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie de Mers-les-Bains, situé au 27 avenue Pierre et Marie Curie, 80350 Mers-les-Bains ainsi qu'à la mairie du Tréport située rue François Mitterrand, 76470 Le Tréport, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Horaires d'ouvertures des emplacements de visualisation du dossier :

Mairies	Jours	Horaires (sous réserve)
Mairie de Mers-les-Bains	Lundi	De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	Mardi	De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	Mercredi	De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	Jeudi	De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	Vendredi	De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mairie du Tréport	Lundi	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
	Mardi	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
	Mercredi	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
	Jeudi	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
	Vendredi	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Horaires de permanences du commissaire enquêteur pendant lesquels il est possible de consigner des observations :

Mairies	Dates	Début de permanence	Fin de permanence
Mairie de Mers-les-Bains	15/07/25	14h	17h
	21/07/25	9h	12h
	30/07/25	15h	18h
	16/08/25	9h	12h
	22/08/25	14h	17h
Mairie du Tréport	05/08/25	14h	17h

Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Mers-les-Bains, où elles seront annexées au registre concerné, ou par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Les registres seront clos, signés et récupérés par le commissaire enquêteur aux mairies de Mers-les-bains et du Tréport.

Le préfet de la Somme est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision de création d'un PSMV sur les communes de Mers-les-Bains et du Tréport. Après accord de l'architecte des bâtiments de France et de l'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme, le préfet de région pourra prendre un arrêté d'instauration pour le PDA.

Amiens, le 20 juin 2025

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe de bureau

C. Descamps

Caroline DESCAMPS